

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE
ARRÊTÉ N° 2026-120 :
Portant réglementation de la circulation et du stationnement
35 ter rue Gustave DECHEZEAX
Pour décharger des matériaux

Le Maire de la commune de La Flotte,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2212-5, L.2213-1 au L.2213-6,
Vu le Code de la Route et principalement les articles R. 411-7 à R 411-8,
Vu le Code de la Voirie Routière,
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière,
Vu l'arrêté du 07 juin 1977 relatif à la signalisation de routes et autoroutes et ses modifications ultérieures,
Vu la demande de :

M. BÉCHÉ CHRISTOPHE
ZA LES CERISIERS
17230 VILLEDoux

Considérant que les travaux ou interventions de toutes natures sur les voies relevant de la police du maire nécessitent certaines restrictions au droit des chantiers,

Considérant que pour décharger des matériaux, des accidents et des encombrements pourraient se produire si la circulation et le stationnement n'étaient pas réglementés 35 ter rue Gustave Dechézeaux.

ARRÊTE :

ARTICLE 1 : Du lundi 16 mars 2026 à 8h00 au mercredi 25 mars 2026 à 18h00

La circulation et le stationnement de tout véhicule se feront en demi-chaussée, ponctuellement au gré des travaux, 35 ter rue Gustave DECHEZEAX pour décharger des matériaux par l'entreprise « BÉCHÉ CHRISTOPHE ». Le stationnement de tout véhicule pourra être interdit au droit du chantier.

ARTICLE 2 : La pose, la surveillance et l'enlèvement de la signalisation réglementaire seront assurés par l'entreprise « BÉCHÉ CHRISTOPHE ».

ARTICLE 3 : Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées par des procès-verbaux qui seront transmis aux Tribunaux compétents.

ARTICLE 4 : Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie et le service des Polices sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Pour Ampliation :

- Le commandant de la Brigade de Gendarmerie de Saint Martin de Ré,
- Le Service des Polices,
- BÉCHÉ CHRISTOPHE.

Fait à La Flotte, le 6 mars 2026

Le Maire,
Jean-Paul HÉRAUDEAU

